

Formation Tourisme et Handicap à l'attention des conseillers en séjour des Offices de Tourisme et plus largement de toute personne en charge de l'accueil de publics

**Formation présentielle - Atout France - 200/216, rue Raymond Losserand - Paris 14^e
Jeudi 16 et vendredi 17 janvier 2025, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

Bulletin d'inscription à retourner complété avant jeudi 9 janvier à formations@atout-france.fr

1^{er} participant : nom et prénom :
Fonction ET organisme :
Adresse complète :
Courriel : Téléphone :
Numéro adhérent Atout France (différent du numéro d'immatriculation) :
Tarif Adhérent Atout France 665,00 € HT (798,00€ TTC)
Tarif non Adhérent 885,00 € HT (1 062,00 € TTC)

2^e participant : nom et prénom :
Fonction et organisme :
Adresse complète :
Courriel : Téléphone :
Tarif Adhérent Atout France 665,00 € HT (798,00€ TTC)
Tarif non Adhérent 885,00 € HT (1 062,00 € TTC)
Montant total des inscriptions X € HT soit€ TTC

Votre inscription sera prise en compte à la condition que tous les champs ci-dessus soient complétés

Contacts inscription Isabelle CHEVASSUT isabelle.chevassut@atout-france.fr 01 42 96 74 39
Christelle LE ROY christelle.leroy@atout-france.fr 01 42 96 74 62

Coordonnées OBLIGATOIRES de la structure à facturer, si différentes des coordonnées déjà indiquées plus haut, la facture ne pourra en aucun cas être

Facturation OPCO **N° dossier *** : **Autre**
Etablissements publics : CHORUS **SIRET** :
N° Bon de commande :

Organisme :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de TVA intracommunautaire :

*** Obligatoire pour valider votre inscription**

Date :
Signature et cachet

Obligatoire : signature du Directeur et cachet de l'établissement si inscription par l'Employeur. Vaut acceptation des CGV.

Conditions Générales de Vente : passée la date de jeudi 9 janvier 2025 et sans annulation écrite et datée de votre part, les frais de participation à cette formation sont dus. Votre règlement doit impérativement nous parvenir AVANT la formation. Dans le cas contraire, Atout France se réserve le droit de refuser la participation à la formation à l'inscrit(e) (Collectivités : l'inscription a valeur de service fait).